
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Diesel System Reiniger
Art-Nr 02.2130.00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Additif pour produits à base d'huiles minérales

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Hans-Böckler-Ring 33, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 192 40

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	H315	
Asp. Tox. 1	H304	
Aquatic Chronic 2	H411	

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS08



GHS09

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.
P331 NE PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Nitrate de 2-ethylhexyl, kérosène (pétrole), hydrodésulfuré; Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Propriétés physiques

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Indications diverses

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).
Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64742-94-5	265-198-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié	>= 10	Asp. Tox. 1, H304
27247-96-7	248-363-6	Nitrate de 2-ethylhexyl	>= 10	Acute Tox. 4, H332 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / , EUH044
64742-81-0	265-184-9	kérosène (pétrole), hydrodésulfuré; Kérosène - non spécifié	>= 25	Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Chronic 2, H411

Remarques complémentaires

Teneur en benzène < 0,1%

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion

Assurer un traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Risque de graves lésions pulmonaires en cas d'aspiration, pouvant entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
sable
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NO_x)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

En cas de déversement de liquide : Attention, risque de dérapage.

Une combustion incomplète peut entraîner la formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Combustion avec importante formation de noir de fumée.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Si possible sans risque, enlever les conteneurs de la zone de danger.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ne pas respirer les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, Kieselguhr).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Assurer une aération suffisante.

Remarques complémentaires

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Le produit est combustible.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Protéger de la chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Classe de stockage (RFA) 10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Masque respiratoire nécessaire lorsque les limites (valeurs limites d'exposition professionnelles) sont dépassées.

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:

fluoré 0,7 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Vitoject" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de).

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

liquide

Couleur

brun clair

Odeur

Odeur d'hydrocarbures

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	Aucune information disponible.				
point d'ébullition	> 160 °C				
Température de fusion / Point de congélation	Aucune information disponible.				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	> 61 °C				
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				
Température d'inflammation	Aucune information disponible.				
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible.				
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Pression de vapeur	< 100 hPa	50 °C			
Densité relative	ca. 1 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau		20 °C			pratiquement insoluble
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	< 10 mPa*s	20 °C			

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

voir fiche technique

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.
Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

alcalies (bases)

Acide

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Constatations empiriques

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires
En cas d'inhalation/contact avec les yeux : en concentrations élevées, irritation des muqueuses, effet anesthésiant et incidence possible sur le temps de réaction et le sens de coordination.

Un contact répété et prolongé avec le produit occasionne un dégraissage cutané et peut provoquer des lésions non allergiques de la peau (dermatite de contact) et/ou la résorption de substances nocives.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité			Difficilement dégradable.
Dégradabilité facile			Le produit flotte sur l'eau et ne se dissout pas. Le produit s'évapore lentement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit flotte sur l'eau et ne se dissout pas.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Incinérer dans des installations appropriées. Tenir compte de la réglementation locale en vigueur.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Nitrate de 2-ethylhexyl)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N. O.S. (2-ethylhexyl nitrate)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2-ethylhexyl nitrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel E

Code de classification M6

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 selon VwVwS produit polluant l'eau

Ordonnance relative aux incidents Les quantités seuils prévues par l'Ordonnance allemande sur les accidents majeurs doivent être observées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

EUH044 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.